



LA SÉLECTION DES TALENTS DE L'OUTRE-MER 2019 EST LANCÉE

COMMUNIQUÉ

Initiée par le CASODOM depuis 2005, la sélection « Les Talents de l'Outre-mer », marque déposée à l'INPI, vise à distinguer tous les deux ans les Français originaires de tous les Outre-mer qui se sont distingués par des parcours d'excellence.

Elle vise trois objectifs : rendre visible l'excellence ultramarine en France et dans le monde ; promouvoir nos « Talents » en exemples et en modèles susceptibles d'inciter les jeunes à tendre vers l'excellence quels que soient les obstacles qu'ils ont pu rencontrer ; et enfin donner à l'ensemble de nos concitoyens une image plus positive de nos Outre-mer, et en particulier de leur jeunesse.

Peut concourir tout Français originaire, par naissance ou par filiation, de l'une quelconque des collectivités d'Outre-mer (départements, régions ou collectivités de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion ou de Mayotte ; collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles Wallis et Futuna, de la Polynésie française, de Saint-Barthélemy ou de Saint-Martin ; ou encore Nouvelle Calédonie).

La sélection s'adresse à ceux qui se sont distingués par un **parcours d'excellence**, dans toute discipline intellectuelle ou académique, ou dans une discipline artistique relevant du chant, de la musique ou de la danse classiques, ou bien encore dans un métier manuel. Le Comité de sélection se montre par ailleurs attentif aux efforts déployés par les candidats pour surmonter les difficultés rencontrées et parvenir à l'excellence. Ne sont écartées que les activités liées au sport de haut niveau ou au show business qui procurent déjà une forte visibilité médiatique.

Les candidats peuvent s'inscrire dans l'une de deux catégories suivantes :

- Celle des « **Jeunes Talents** », pour ceux terminant leur cursus de haut niveau ou déjà diplômés depuis moins de deux ans, ou pour les jeunes actifs ayant démontré leurs aptitudes dans un métier manuel. Les lauréats dans cette catégorie reçoivent un **prix de 2000 €**.
- Celle des « **Talents confirmés** », pour ceux déjà reconnus pour leur excellence dans le milieu professionnel.

Un **Comité de sélection** composé de personnalités reconnues pour leur expertise dans leur domaine désignera les lauréats.

La **cérémonie de remise des prix**, placée sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République, et très médiatisée, se déroulera dans l'Hémicycle du Palais de Chaillot, siège du Conseil économique, social et environnemental à Paris, **à la fin de l'année 2019**.

231 « Talents de l'Outre-mer » ont déjà été distingués par le CASODOM depuis 2005, qui témoignent de l'excellence ultramarine à travers le monde dans les domaines les plus variés :

Architectes, urbanistes et spécialistes du patrimoine. Compositeurs et instrumentistes en musique classique ou contemporaine. Chanteurs lyriques, chorégraphes en danse classique. Créateurs et designers en arts appliqués. Cinéastes, communicants et animateurs en audiovisuel et en moyens modernes de communication. Avocats et conseils juridiques. Responsables en gestion publique. Directeurs de projets en banques d'affaires, analystes, conseillers et auditeurs financiers. Ingénieurs de haut niveau dans toutes les disciplines. Entrepreneurs, innovateurs et startupper. Professeurs, Maîtres de conférences et chercheurs dans les Universités les plus réputées. Economistes et statisticiens. Managers, commerciaux et spécialistes du marketing. Restaurateurs étoilés au Michelin ou Responsables dans le tourisme et l'hôtellerie. Mais aussi Environnementalistes, Défenseurs des droits humains, responsables d'actions humanitaires, ou dirigeants d'associations œuvrant en faveur des Ultramarins, etc.

INFORMATIONS ET INSCRIPTION sur le site www.casodom.fr

Contact : Jean-Claude SAFFACHE : 01 42 36 24 54. casodom.75@gmail.com